

Le vote écologique des députés de la précédente mandature



Le Projet ParlemenTerre d'Agir Pour l'Environnement

Qu'a voté votre député sur l'interdiction du glyphosate ? Sur la réautorisation des insecticides «tueurs d'abeilles»? Sur la suppression de l'aide accordée à l'huile de palme incorporée aux carburants? Sur l'interdiction des vols aériens intérieurs de moins de 4 heures lorsque des alternatives existent?

Avant de voter, chacun doit en effet pouvoir avoir accès à ces informations et ainsi éviter d'être influencé par des promesses qui cachent mal la réalité de l'action passée.

L'association indépendante de tous les pouvoirs, Agir pour l'Environnement (<https://www.agirpourenvironnement.org/>), a établi un système de notation simple et transparent :

1. + 1 point : lorsque le député a voté en faveur d'un amendement ou d'une loi constituant une avancée pour l'écologie ou au contraire contre un amendement ou une loi nocive pour l'environnement
2. 0 point : lorsque le député s'est abstenu ou lorsque le député était absent
3. - 1 point : lorsque le député a voté en faveur d'un amendement ou d'une loi nocive pour l'environnement ou au contraire contre une loi ou un amendement favorable pour l'environnement

Dans le cadre de ces 17 votes qui ont eu lieu entre mai 2018 et avril 2021, 61 circonscriptions ont changé de député pour différentes causes (décès, nomination au gouvernement, démission...). Pour ces 61 circonscriptions nous avons fait figurer les 2 députés avec leurs votes respectifs toujours dans un souci de transparence.

Ces changements intervenus en cours de mandat ont forcément eu une incidence sur le classement des élus concernés. Même si l'on note que pour un certain nombre de députés concernés (par exemple Christophe Bouillon) cela ne les empêche pas de se retrouver en bonne position. A noter aussi que les présidents de l'Assemblée nationale ne peuvent pas participer aux votes.

Amélie de Montchalin, par exemple, nouvelle ministre de la Transition Ecologique, apparaît dans le classement en 595^e position sur 647, après avoir refusé d'interdire le glyphosate ou les pesticides à proximité des habitations tout en soutenant l'exemption fiscale bénéficiant à l'huile de palme au profit de TotalEnergie. Loin, très loin de belles promesses de rupture écologique ! Où l'on s'aperçoit qu'une

fois de plus, Macron se fiche de notre gueule en nommant Mme de Montchalin comme ministre de la transition écologique.

Loin de ces positions anti-écologiques, les trois premiers de notre classement sont Delphine Batho (Génération écologie), Mathilde Panot (La France Insoumise) et Dominique Potier (Parti socialiste). Les députés de la NUPES, qui briguent à nouveau vos suffrages: Philippe Naillet, se classe 44^{ème}, c'est le premier réunionnais; Aurélie Lebon et Jean-Hughes Ratenon sont 69^{èmes} ex-aequo.

Les 126 derniers du classement (sur 647 députés classés) sont issus des rangs de la République en Marche (123) et du Modem (3): c'est dire le caractère godillot de leur vote ou alors l'absence totale d'écologie dans les textes de Loi soi-disant écologiques pondus par le gouvernement... Retrouvez le classement de votre député sur <https://parlementterre.fr/>. Et votez en toute connaissance de cause!

Bruno Bourgeon <http://www.aid97400.re>